

Actifs Réels et Alternatifs

Charte d'Investissement Responsable

Introduction

Objectifs

Ce document détaille la façon dont Amundi Actifs Réels & Alternatifs (ARA) concrétise son engagement à agir en tant que gestionnaire d'actifs responsable dans la mise en œuvre de ses investissements et ses actes de gestion. Il expose également les différentes composantes de sa Politique d'Investissement Responsable et ses orientations stratégiques. Cette dernière a initialement été formalisée en 2021 lors de la constitution d'une équipe ESG dédiée constituant la plateforme ARA.

Champs d'application

Sauf indication contraire mentionnée dans la présente Charte, les engagements et processus décrits ci-dessous s'appliquent à toutes les expertises constituant la plateforme ARA, à savoir : l'Immobilier, l'Infrastructure, le Private Equity, la Multigestion Marchés Privés, l'activité de Dette Privée d'Amundi AM et la Plateforme de Fonds Alternatifs.



Préface



L'investissement responsable est pour la Plateforme **Amundi Actifs Réels & Alternatifs** au cœur de notre vision et de nos engagements.

Dans un monde en mutation rapide, où les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance questionnent la manière d'investir, notre mission est de mettre à profit les actifs réels pour accompagner les transitions durables et générer une valeur pérenne pour nos clients et la Société.

Plus que jamais, l'immobilier, les infrastructures, le private equity, la multigestion marchés privés, la dette privée et les fonds alternatifs constituent des leviers concrets et ancrés dans l'économie réelle ayant un impact tangible sur l'environnement et la Société.

La présente Charte d'Investissement Responsable est l'expression de la volonté des équipes de la Plateforme Actifs Réels & Alternatifs d'Amundi d'innover et d'accélérer la transformation du secteur des actifs réels vers un modèle plus durable et plus résilient. Nous croyons fermement que le dialogue avec nos parties prenantes, la rigueur dans nos analyses et l'innovation dans nos solutions d'investissement sont les clés d'une transition réussie.

En investissant de manière responsable, nous créons non seulement de la valeur à long terme pour nos clients, mais nous participons également activement à la construction d'un avenir plus équilibré. Nous vous invitons à découvrir et à partager avec nous cette ambition de mettre les investissements en actifs réels au service d'une croissance plus durable.



Dominique Carrel-Billiard

Directeur du Métier Actifs Réels
& Alternatifs d'Amundi



IMMOBILIER



**MULTIGESTION
MARCHÉS PRIVÉS**



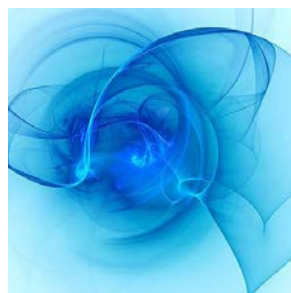
DETTE PRIVÉE



PRIVATE EQUITY



INFRASTRUCTURE



**PLATEFORME DE
FONDS ALTERNATIFS**

Sommaire

01 Notre approche de l'investissement responsable

02 Notre feuille de route

03 Gouvernance

04 La place des critères extra-financiers dans nos gestions

05 Notre politique d'engagement



01 Notre approche de l'investissement responsable

Définition de l'investissement responsable pour Amundi

L'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs d'Amundi depuis sa création en 2010. Convaincue que les entreprises et les acteurs financiers portent une responsabilité particulière pour répondre aux grands enjeux actuels, Amundi entend jouer un rôle actif dans l'évolution de nos sociétés vers un modèle de développement plus durable. En tant que gérant d'actifs responsable, Amundi prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement comme dans la gestion tout au long de la période de détention. Amundi s'engage à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique ambitieuse d'engagement et de stratégies d'investissement durable, en développant notamment des fonds à impact.

L'objectif poursuivi est double :

- **Créer de la valeur à long terme pour les portefeuilles de nos clients ;**
- **Impulser un changement positif pour la Société**

Vision et mission (énoncé des principes fondamentaux qui guident la politique ESG d'Amundi ARA)

La Plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs matérialise son engagement en faveur de l'investissement responsable à travers 3 axes :

- **Agir pour le climat :** La lutte contre le dérèglement climatique ne fait plus l'objet de débats. Elle est l'affaire de tous, pour les décennies à venir. Amundi Actifs Réels & Alternatifs, en tant qu'acteur engagé, développe des solutions répondant aux enjeux climatiques actuels (financement de la transition énergétique, investissement visant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, etc.).
- **Accroître la transparence :** Nous voulons que nos clients, nos investisseurs aient une pleine confiance en notre capacité d'investir de façon durable. Nous nous devons donc de leur donner les moyens de comprendre notre action en la matière. Nous souhaitons donc quantifier la portée des actions entreprises par nos fonds sous gestion avec des indicateurs clairs et précis. La transparence en matière d'investissement responsable est fondamentale, car pour avancer ensemble, nous devons être capables de mesurer et de reporter sur les progrès réalisés.
- **Aligner les intérêts de toutes les parties prenantes :** Nous restons exigeants, autant envers nous-même qu'envers les entreprises et les projets que nous finançons ainsi que tous les acteurs de notre éco-système (fournisseur, locataire, property manager, participations, émetteurs etc.). Nous souhaitons construire avec tous le cadre nécessaire à notre progression en matière d'investissement et de gestion durable des actifs. Le dialogue, l'écoute, le respect de l'ensemble de nos parties prenantes sont autant de valeurs constitutives de nos singularités pour accompagner nos entreprises sur un chemin de progrès en faveur des transitions écologiques et sociales.

Nos offres d'expertise et leur approche de l'investissement responsable

Avec une méthode d'analyse ESG adaptée aux caractéristiques de chaque classe d'actifs alternatives, notre politique d'investissement responsable couvre les expertises constituant la plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs : Immobilier, Dette Privée, Private Equity, Infrastructure, Multigestion Marchés Privés, Plateforme de Fonds Alternatifs.



MULTIGESTION MARCHÉ PRIVÉS

Évaluations ESG et de l'investissement durable au niveau des sociétés de gestion sélectionnées sur les marchés privés, de leurs fonds et sous-jacents.



PRIVATE EQUITY

- **MidCap** : Intégration des enjeux ESG dans la stratégie des participations accompagnées sur le marché européen des PME et ETI.
- **Impact** : Investissement exclusif dans des entreprises non cotées dont 100% du modèle économique vise la vente d'un produit ou d'un service, porteur d'une solution à impact social et/ou environnemental.



INFRASTRUCTURE

Contribution à la croissance, au développement et à la pérennité des sociétés et projets d'infrastructures accompagnés opérants dans les énergies renouvelables, les infrastructures de transition et la décarbonation.



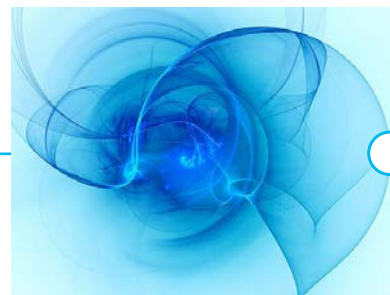
DETTE PRIVÉE

Financement des entreprises (dette corporate, dette hypothécaire, leveraged loans) en intégrant les enjeux ESG dans l'analyse pré-investissement, le dialogue et les engagements d'amélioration des pratiques existantes pour répondre aux défis actuels et futurs.



IMMOBILIER

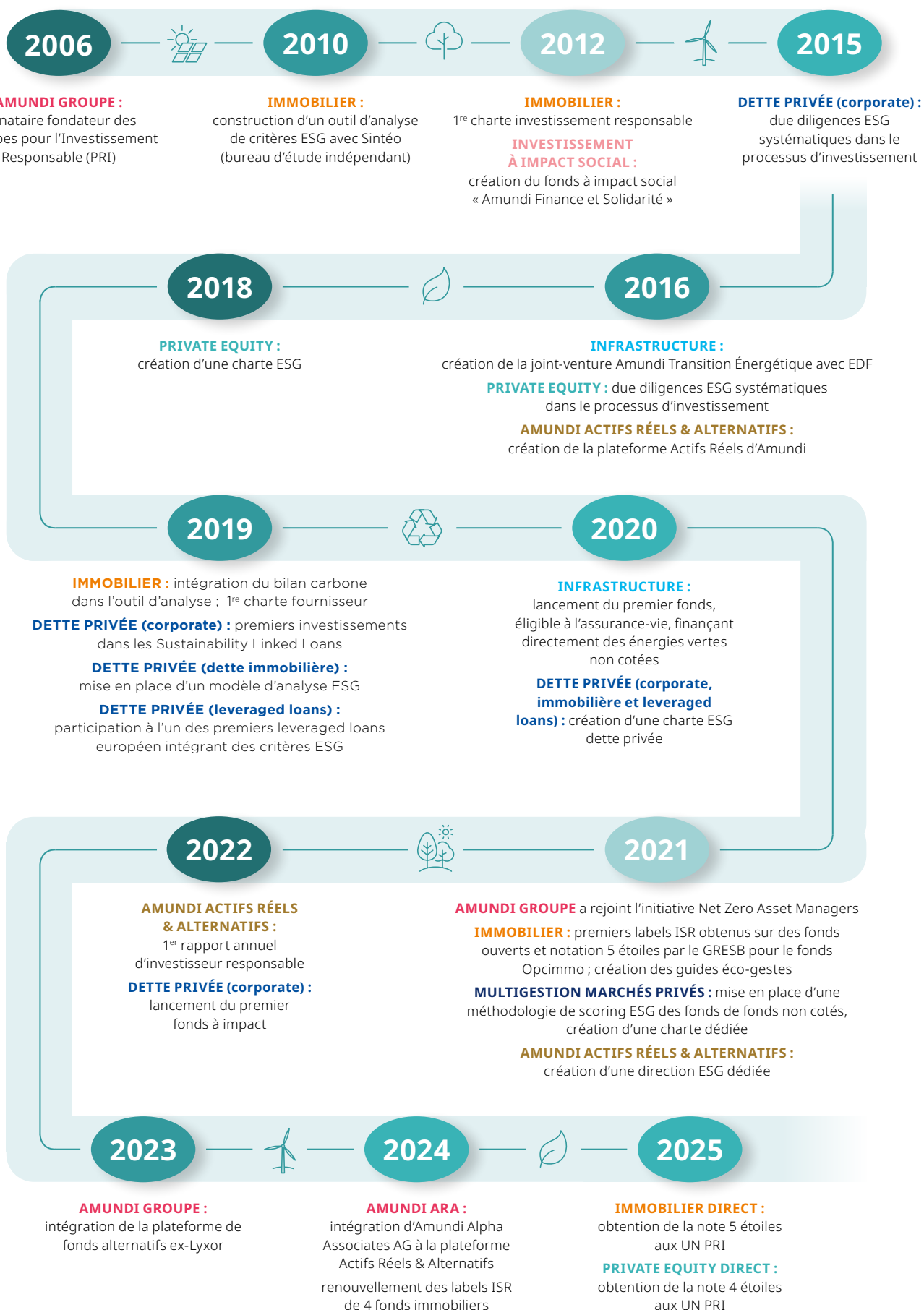
Intégration des enjeux ESG dans la gestion des actifs immobiliers et forestiers, avec une analyse ESG systématique et un suivi continu des performances pour chaque bien sous gestion directe.



PLATEFORME DE FONDS ALTERNATIFS

Intégration de critères ESG au sein des véhicules d'investissement alternatifs classés article 8 (liste d'exclusion normative et sectorielle, score ESG, qualité de la gouvernance, engagement...).

Les dates clés d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs



02 Notre feuille de route

Après avoir mené à bien son plan ESG 2018-2021 et confirmé son leadership en matière d'investissement responsable, Amundi s'est fixé, fin 2021, de nouveaux objectifs ESG avec un plan à échéance 2025.



Le nouveau plan d'actions « Ambition 2025 » a pour objectifs **d'élever le niveau de nos ambitions en matière d'investissement responsable** sur nos solutions d'épargne, **d'engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif transition Net Zéro 2050**, et **d'assurer l'alignement de nos collaborateurs et de nos actionnaires** sur ces nouvelles ambitions.

Ces objectifs, structurants pour toutes les expertises du groupe, ont été naturellement déclinés pour la plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs :

Objectifs ESG à horizon 2025 appliqués à la plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs

Au niveau de la gestion

- ✓ Établir un bilan carbone pour 100% de nos investissements
- ✓ Proposer au moins 1 fonds ouvert avec un objectif de gestion vers une transition net zéro 2050
- ✓ Doubler les encours des fonds à impact dans l'ensemble des expertises pour atteindre 1Md€

Au niveau des collaborateurs

- ✓ Étendre l'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération des gérants et des commerciaux
- ✓ Réduire de 30% les émissions directes par collaborateur (2018 étant l'année de référence)

03

Gouvernance

Pour déployer sa feuille de route 2025 et garantir la réalisation des objectifs fixés, la Plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs s'appuie sur :

- **La gouvernance ESG d'Amundi Groupe** qui dispose de plusieurs Comités : un Comité stratégique ESG et Climat, un Comité de notation ESG, un Comité de vote ESG et un Comité de Direction ESG.

Par ailleurs, les équipes dédiées à l'ESG et les équipes Marketing et Communication d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs participent à tous les groupes de travail mis en place à l'échelle du groupe afin de s'assurer de la bonne cohérence entre la stratégie ESG déployée au sein des actifs réels et celle mise en œuvre sur les actifs cotés.

- **La gouvernance ESG de la Plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs est constituée de :**

- **Une équipe ESG dédiée à la plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs**

Cette équipe, dont les missions seront détaillées en section IV, travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion et d'investissement.

- **Un Comité Exécutif Actifs Réels & Alternatifs dédié à l'ESG**

Le Comité de Direction Amundi Actifs Réels & Alternatifs inscrit à l'ordre du jour, a minima une fois par trimestre, les sujets liés à l'ESG et à l'impact sur les actifs réels et alternatifs.

- **Un Comité ESG ARA**

Le comité ARA ESG a pour objectif le pilotage de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises par le Comité Exécutif d'Amundi ARA, la cohérence des projets ESG au sein de la Plateforme ARA et le suivi de la mise en œuvre des engagements relatifs à l'ESG.

- **Un Comité ISR Immobilier**

Le Comité ISR Immobilier a pour objectif de centraliser les sujets en lien avec les thématiques ESG (outils, réglementations, etc.) afin d'établir une feuille de route sur ces thématiques. Le comité ISR a également pour objectif d'assurer le suivi des enjeux liés à l'obtention du Label ISR pour les fonds gérés par Amundi immobilier.

- **Une communauté de « Front runners ESG »**

Ces représentants de l'ESG ont été identifiés au sein des différentes équipes de la plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs (gestion, analyse ESG, commerciaux, marketing, juridique, etc.) pour partager sur tous les sujets communs en matière d'investissement responsable et porter l'ambition collective.

Les enjeux relatifs aux piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sont par ailleurs intégrés à tous les Comités d'Investissements des six différentes expertises d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs.

04 La place des critères extra-financiers dans nos gestions

L'ESG est intégré à chaque étape du processus d'investissement :



A. PRÉ-INVESTISSEMENT

Politique d'exclusion

Amundi Actifs Réels & Alternatifs applique des règles d'exclusion normatives et sectorielles ciblées, conformes à celles de la politique d'exclusion du Groupe. La liste complète des exclusions est détaillée dans le document « Politique Investissement Responsable » disponible sur le site internet : <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>. En complément, pour l'expertise Amundi Transition Énergétique (Infrastructure), le secteur du nucléaire est également exclu.

Politique de sélection

L'examen préliminaire, lors de la phase de sélection d'un actif, permet de s'assurer que l'équipe d'investissement se concentre exclusivement sur les secteurs autorisés par la politique d'investissement responsable pour la catégorie d'actifs, le fonds ou le mandat. Des exclusions supplémentaires peuvent être appliquées dans les prospectus de certains fonds en fonction de la stratégie visée.

Des critères additionnels peuvent être considérés pour les expertises suivantes :

■ Private Equity - Impact

En complément de liste d'exclusion d'Amundi, L'expertise impact investing n'investit que dans des entreprises dont la mission première est de créer un impact positif auprès des bénéficiaires et clients des entreprises accompagnées. À chaque étape de la stratégie de sélection et d'investissement, l'alignement entre analyse d'impact et analyse financière constitue un élément clé de décision.

Due diligence ESG

En complément de la politique d'exclusion appliquée en premier filtre, toute opportunité reçue et présentée en comité d'investissement fait l'objet d'une due diligence ESG qui permet une analyse approfondie des risques et des performances extra-financiers. Cette due diligence fait partie intégrante des critères d'analyse et permet de compléter l'analyse financière, réalisée de manière concomitante.

La due diligence ESG est effectuée par toutes les expertises, en collaboration avec les experts ESG de la Plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs, et inclut en fonction des actifs : l'envoi de questionnaires, des échanges avec le management, la réalisation d'un calcul de rating ESG, des analyses critiques de diligences externes, des revues d'études sectorielles d'agences de notation extra-financière ou encore le monitoring de la méthodologie ESG appliquée par le gérant externe.

La réalisation de la due diligence peut différer en fonction des spécificités de chaque expertise :

<ul style="list-style-type: none"> ■ Immobilier 	<p>La due diligence ESG réalisée sur toute opportunité d'investissement incorpore notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une analyse de l'actif immobilier et en particulier la performance énergétique, carbone, ■ L'intégration des enjeux sociaux et de gouvernance au niveau de l'actif immobilier, ■ Une analyse de l'exposition aux risques climatiques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Immobilier Forêt 	<p>En plus de l'analyse de l'actif, la due diligence ESG réalisée intègre également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un inventaire forestier (identification des espèces qui composent la forêt) ■ Une analyse du gestionnaire de la forêt ■ Une analyse de l'exposition aux risques climatiques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Multigestion Marchés Privés 	<p>La due diligence ESG réalisée sur toute opportunité d'investissement est bidimensionnelle, incorporant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une analyse au niveau de la société de gestion ; et ■ Une analyse au niveau du fonds
<ul style="list-style-type: none"> ■ Infrastructure 	<p>En plus de l'analyse de l'actif, la due diligence ESG réalisée intègre également une analyse du coactionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une analyse de l'opérateur des actifs ■ Pour les actifs produisant de l'électricité renouvelable, une analyse de l'acheteur d'électricité dans le cadre de contrats B2B* (à l'exclusion de tout opérateur mandaté par les autorités publiques pour servir de référence pour les appels d'offres publique)

* B2B = le « Business to Business » ou « commerce entre entreprises » désigne l'ensemble des relations commerciales entre deux sociétés.

Le processus de décision d'investissement et le mémorandum d'investissement pour les expertises Immobilier, Dette privée, Private Equity, Infrastructure et Multigestion Marchés Privés incluent systématiquement les résultats de la due diligence ESG. Pour ces expertises, les équipes ESG émettent un avis sur les décisions d'investissements lors du comité d'investissement.

B. PÉRIODE DE DÉTENTION

Décision d'investissement

La phase de due diligence a permis de déterminer conjointement les axes de progrès qui peuvent être mis en œuvre par la contrepartie investie.

Des spécificités sont à noter pour certaines expertises :

<ul style="list-style-type: none"> ■ Private Equity - MidCap ■ Dette privée ■ Multigestion ■ Marchés Privés ■ Infrastructure 	<p>Au moment de l'investissement, le contrat passé avec la contrepartie financée ou investie peut contenir un engagement sur la transmission de données et les objectifs à atteindre en matière ESG, en adéquation avec la stratégie du fonds concerné.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Private Equity - Impact 	<p>L'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité sont des éléments clés qui s'expriment notamment au travers d'une analyse spécifique pour chacun des fonds au service des thèses et décisions d'investissement.</p> <p>Une présence systématique dans les instances de gouvernance des entreprises permet en permanence de s'assurer de la pérennité de l'objet social visant l'apport d'une solution aux enjeux sociaux et environnementaux. L'expertise s'assure ainsi du respect de l'intentionnalité, garant de l'alignement d'intérêt de toutes les parties prenantes autour de la notion d'impact.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Immobilier 	<p>Définition d'un plan d'action permettant d'améliorer la performance ESG de l'actif immobilier.</p>

Suivi de la performance ESG

Lorsque cela est possible pendant la période de détention, chaque gérant ou responsable d'investissement entretient un dialogue constant avec les entreprises et/ou les gestionnaires des actifs en portefeuille. Cette relation privilégiée est utilisée pour le suivi des feuilles de route et l'amélioration des performances ESG. Les équipes de gestion ont deux priorités d'investisseur responsable : l'examen périodique des performances extra-financières de leurs actifs en portefeuille et la mesure de la trajectoire carbone.

Chaque expertise a développé des pratiques spécifiques à son univers d'investissement :

<ul style="list-style-type: none"> ■ Immobilier 	<p>Pendant la phase de détention, la notation ESG fait l'objet d'une revue a minima tous les 3 ans. Elle permet de rendre compte des progrès réalisés sur le sous-jacent. Ce progrès peut être réalisé de plusieurs façons, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une amélioration directe/physique de la performance énergétique et carbone du sous-jacent par les travaux réalisés. <p>Les résultats de ces actions sont retranscrits directement dans le questionnaire annuel et les actions de maintenance ou de pédagogie envers les occupants qui alimentent la mesure de la performance environnementale et sociale.</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> ■ Forêt 	<p>L'engagement des parties prenantes constitue la pierre angulaire de la gestion responsable des massifs forestiers.</p> <p>La gestion des forêts s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue au service d'une gestion forestière durable et s'adaptant au changement climatique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Dette privée ■ Multigestion ■ Marchés Privés 	<p>Dans le cadre du suivi du portefeuille, une revue annuelle des performances ESG est réalisée, selon les indicateurs établis au préalable avec l'émetteur/la participation/ la société de gestion et en lien avec les obligations d'information ESG définies dans la documentation contractuelle. Des objectifs précis peuvent être définis pour certains fonds présentant un engagement significatif sur l'ESG. Des objectifs et des plans d'amélioration sont alors suivis tout au long de l'année afin de respecter ces engagements.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Private Equity - MidCap 	<p>Une réunion consacrée à la mise en place d'une feuille de route pour l'amélioration de la performance ESG est proposée à chaque participation. Siégeant au Conseil de Surveillance, le représentant de la plateforme ARA met régulièrement l'ESG à l'ordre du jour afin de s'assurer du déploiement de la feuille de route ESG et d'identifier les futures évolutions nécessaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Private Equity - Impact 	<p>Chaque entreprise du portefeuille fait l'objet d'une analyse d'impact. Une série de critères quantitatifs sont mesurés chaque année et permettent de publier au moins une fois par an un reporting d'impact pour les porteurs de parts, exprimé notamment en nombre de bénéficiaires par thématique.</p> <p>Le suivi annuel s'accompagne d'un suivi tout au long de la période de détention en grande proximité avec les entreprises.</p> <p>Chaque comité stratégique est l'occasion de comparer les résultats avec les objectifs annoncés et de mesurer l'impact réalisé par l'entreprise.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Infrastructure 	<p>Des rapports d'impacts par fonds sont réalisés chaque année et mettent en exergue le suivi environnemental, social et de la gouvernance qui est réalisé par l'expertise. Par ailleurs dans le cadre des comités de supervision trimestriels de chaque participation, la performance ESG des actifs est également revue afin de pouvoir monitorer au mieux les actifs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Plateforme de fonds alternatifs 	<p>Des objectifs précis peuvent être définis pour certains fonds présentant un engagement significatif sur l'ESG (« beat the benchmark » etc.). Un suivi régulier précis des limites ESG définies est alors appliqué (seuils environnementaux et sociaux, liste d'exclusion..).</p>

C. CESSION

Lors de la phase de cession, en fonction de la matérialité des enjeux ESG, une revue des progrès ESG peut être réalisée et mise à disposition des acquéreurs potentiels.

L'intégration de l'ESG au moment de la cession de l'actif est variable en fonction des expertises et, présente des spécificités notamment pour les expertises suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> ■ Private Equity - MidCap ■ Immobilier 	<p>Afin de valoriser les progrès menés par la participation en ESG, l'expertise Private Equity - MidCap peut, sur demande, procéder à la réalisation d'une Due Diligence ESG de sortie. Celle-ci peut être réalisée soit en interne, soit par un co-investisseur avec le soutien de l'expertise ou enfin par un tiers indépendant.</p> <p>L'expertise peut également apporter son aide aux entreprises dans leurs réponses aux questions ESG posées par les futurs actionnaires et témoigner de leur niveau de maturité.</p> <p>L'expertise Immobilier peut également communiquer sur les progrès réalisés notamment au regard de l'amélioration de la performance énergétique et carbone de l'immeuble.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Private Equity - Impact 	<p>L'impact complet durant la période de détention est mesuré lors de la cession permettant, au-delà du reporting aux investisseurs, de déterminer le plan de partage de la valeur lié à des critères extra-financiers.</p> <p>S'agissant des financements en dette, le taux dépend en partie de la dimension impact de l'entreprise. L'absence de reporting d'impact ou la perte d'agrément solidaires et de labels activent des cas d'obligation de remboursement anticipé.</p>



05 Notre politique d'engagement

Chaque expertise a un rôle fort à jouer pour œuvrer en faveur d'un changement positif. Ainsi, au-delà de la prise en compte des risques et des opportunités ESG dans nos décisions d'investissements, nous disposons de différents leviers d'actions, nous permettant de générer de l'impact positif.

LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

L'engagement promu par Amundi Actifs Réels & Alternatifs s'appuie sur la volonté de soutenir les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, notamment via un dialogue actif et continu.

Politiques et démarches d'engagements

■ Amundi Immobilier

Amundi Immobilier met en œuvre une politique d'engagement à destination des principales parties prenantes de l'immeuble. Elle se matérialise notamment par une évaluation des pratiques ESG des acteurs concernés. Cette politique se traduit par la mise en place d'une Charte Fournisseur qui évalue la capacité de contribution de la contrepartie à l'amélioration des pratiques du secteur. L'ensemble des prestataires (Property Managers, Facility Managers, Promoteurs) doivent adhérer à la Charte Fournisseur qui se base sur les 11 principes de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du secteur immobilier.

Dans cette même lignée, dans le cadre de la gestion des massifs forestiers, le dialogue avec les parties prenantes clés est un élément majeur pour garantir le respect de nos engagements définis dans notre charte de gestion durable et créer du lien entre les massifs forestiers et la société civile.

■ Amundi PEF MidCap, Impact, Dette Privée

Dans la continuité de la politique d'engagement du groupe Amundi, les expertises Amundi PEF MidCap et Impact ont déployé une politique d'engagement proactive et une politique de vote.

L'expertise Dette Privée initie une démarche d'engagement auprès de certaines entreprises visant à accompagner ces dernières dans l'amélioration de leur profil extra-financier.

De la gouvernance à la biodiversité en passant par les risques fournisseurs, ces expertises accompagnent les entreprises dans leur parcours afin de lier performance financière et durabilité. Celles-ci sont ainsi mieux armées et plus résilientes face aux évolutions à venir.

Feuilles de route ESG sur mesure

Au niveau des expertises Amundi PEF MidCap et Impact la politique d'engagement se matérialise par la définition d'une feuille de route ESG (et impact pour l'équipe Impact) propre à chaque participation et qui tient compte de son niveau de maturité, du contexte réglementaire et du secteur d'activités dans lequel elle évolue et de ses ambitions ESG et impact.

Les progrès réalisés sont suivis régulièrement grâce à des réunions dédiées avec les personnes en charge de l'ESG et avec le Conseil de Surveillance ou le Comité Stratégique. Il est essentiel que les organes de gouvernance rendent des comptes et soient les garants du succès de la feuille de route. En cas d'échec ou de retard sans justification pertinente, un processus d'escalade peut être initié. Il se matérialise par : une limitation ou dégradation de la notation ESG / impact sur un ou plusieurs critères, des questions au Conseil de surveillance, l'étude de la sortie anticipée étant la dernière étape envisagée (au mieux des intérêts de nos clients).

Mécanismes d'ajustements de marges liés à des enjeux de durabilité

En 2022, l'équipe de gestion et l'ESG d'Amundi dette privée ont participé à un groupe de travail de place sous l'égide de France Invest afin de définir des bonnes pratiques concernant le mécanisme des Sustainability-Linked Loans (SLL). Ce guide a pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques auprès de toutes les parties prenantes participant à la mise en place des financements indexés à des critères de durabilité. L'objectif est aussi d'améliorer et de renforcer l'intégrité de ces outils de transition et d'éviter le « green washing » ou « l'impact washing ».

Dans le cadre des démarches d'engagements auprès des entreprises financées, le guide permet à Amundi Dette Privée de les sensibiliser sur l'amélioration de leurs pratiques extra-financières (avantages réputationnels, attractivité, impacts financiers...). La démarche d'engagement via les SLL se matérialise par un accompagnement des entreprises dans l'identification de leurs enjeux les plus matériels (pouvant être déterminés notamment par une analyse de matérialité et dépendant à la fois du secteur d'activité de l'entreprise et de sa situation spécifique). Sur cette base, sont définis un ou plusieurs indicateurs en concertation avec les entreprises, ainsi que les trajectoires d'amélioration associées qui doivent être ambitieuses et réalisables afin de garantir des progrès concrets et mesurables.



AMUNDI ACTIFS RÉELS & ALTERNATIFS UN ACTEUR ENGAGÉ POUR DES ACTIFS RÉELS PLUS DURABLES

Au-delà du dialogue avec les entreprises, Amundi Actifs Réels & Alternatifs soutient plusieurs initiatives collectives et participe activement à des groupes de travail de place. Ces engagements, qui se font en collaboration avec d'autres investisseurs, visent notamment à porter et à faire évoluer l'investissement responsable au sein des actifs réels et alternatifs. Il permet aux entreprises de mettre en commun leurs ressources, de partager les bonnes pratiques et de trouver collectivement des solutions durables. Il se décline sous les formats suivants :

Une participation active aux instances de place

	Nom de l'initiative	Implication d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs	Lien internet
	Institut de la Finance Durable	Amundi est membre fondateur de l'initiative et participe activement à plusieurs groupes de travail, dont celui de la « Finance à impact ».	https://institutdelafinancedurable.com/
	Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM)	Amundi Immobilier est membre de l'association et participe à plusieurs groupes de travail de l'ASPIM, notamment celui ayant pour sujet le label ISR appliqué à l'immobilier.	https://www.aspim.fr/
	Association Française de la Gestion financière (AFG)	Amundi est adhérent de l'AFG et fait partie de la Commission Immobilier de l'AFG.	https://www.afg.asso.fr/
	Observatoire de l'immobilier durable (OID)	Amundi Immobilier est membre fondateur de l'OID et contribue à différents groupes de travail (DEET, finance responsable...). Amundi Immobilier est membre du Bureau et du Conseil d'Administration de l'OID.	https://o-immobilierdurable.fr/en/home/
	Biodiversity Impulsion Group (BIG)	Amundi Immobilier est mécène de ce programme de recherche qui vise à mesurer et accélérer la contribution des acteurs de la ville et à améliorer notre empreinte biodiversité. Amundi Immobilier est pilote pour le groupe de travail « Indicateur de potentiel d'accueil de biodiversité ».	https://o-immobilierdurable.fr/aux-cotes-de-loid-16-entreprises-lancent-un-programme-de-recherche-sur-l'empreinte-biodiversite-des-batiments/
	European Sustainability Real Estate (ESREI)	Amundi Immobilier est mécène de ce programme dont la vocation est de donner une vision des enjeux ESG en immobilier à l'échelle européenne et de créer un réseau d'organismes européen sur l'immobilier durable.	https://o-immobilierdurable.fr/loid-initie-esrei-programme-europeen-soutenu-par-7-maitres-douvrage/
	France Invest	Amundi est membre de la commission « Impact » de France Invest, signataire de la Charte France Invest pour la parité et participe activement à deux groupes de travail (Groupe « Questionnaire ESG » et « Sustainability Linked Bonds »). L'équipe de Multigestion assure la co-présidence du LP Club.	https://www.franceinvest.eu/
	European Leveraged Finance Association (ELFA)	Amundi est l'un des membres fondateurs de l'initiative et participe activement au comité ESG pour améliorer notamment le reporting ESG lié aux leveraged loans.	https://elfainvestors.com/
	Initiative Climat International	Amundi est membre de l'Initiative Climat International qui a pour objectif d'aider les sociétés de gestion à évaluer le risque climat de leurs participations.	https://collaborate.unpri.org/system/files/2020-07/call_to_action.pdf

	Nom de l'initiative	Implication d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs	Lien internet
	Fair	Amundi est membre de FAIR, né en 2021 de la fusion entre Finansol et l'Impact Invest Lab, acteur historique et laboratoire d'innovation sur l'impact.	https://www.finance-fair.org/
	Business for Inclusive Growth	Amundi est membre de la coalition internationale Business for inclusive growth et participe à des groupes de travail pour contribuer à mettre en place des modèles de croissance moins inégalitaires.	https://www.b4ig.org/
	The European Venture Philanthropy Association (EVPA)	Amundi est membre de l'EVPA qui a pour objectif de permettre aux acteurs de la philanthropie et de l'investissement social de renforcer leur impact grâce à des ressources dédiées et à la mise en place de collaborations.	https://evpa.eu.com/about-us/about-evpa
	France Énergie Éolienne	Amundi est membre de l'association France Énergie Éolienne qui promeut et défend l'énergie éolienne en France.	https://fee.asso.fr/

Comités scientifiques

Dans le cadre du lancement, en 2023, de notre fonds de dette privée sur la thématique Agri-Agro, nous avons mis en place un comité scientifique composé d'experts (agriculteurs, chercheurs académiques, experts thématiques Agri-Agro du Crédit Agricole) qui se réunit chaque année. Ce comité a vocation à nous accompagner dans la meilleure compréhension des grands enjeux et des évolutions des secteurs financés. Ces différents échanges nous permettent de mieux agir auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Retrouvez la charte investisseur responsable d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs sur le site internet d'Amundi : https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels



La présente charte est signée par les membres du Comité Exécutif d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs.



Dominique Carrel-Billiard

Directeur du Métier
Amundi Actifs Réels & Alternatifs



Lionel Paquin

Directeur Adjoint du Métier
Amundi Actifs Réels & Alternatifs



Antoine Aubry

Directeur Général
d'Amundi Immobilier



Adélaïde de Casson

Secrétaire Générale
Amundi Actifs Réels & Alternatifs



Nathanaël Benzaken

Directeur du Développement
Commercial
Amundi Actifs Réels et Alternatifs



Amandine Dufourt

Directrice des Opérations
Amundi Actifs Réels & Alternatifs



Thierry Vallière

Directeur de la Dette Privée
Amundi Actifs Réels & Alternatifs



AVERTISSEMENT

Ce document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente. Il ne peut être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenues à partir de sources considérées comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu de ce document ne peut être ni copié, ni reproduit, ni modifié, ni traduit, ni distribué, ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Amundi est une société anonyme au capital de 507 686 628 euros – Société financière – Établissement de crédit régi par le Code monétaire et financier – Siège social: 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – Siren : 314 222 902 RCS Paris. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à mars 2025.

Amundi Alpha Associates AG

Amundi Alpha Associates AG est une « société anonyme » (société anonyme suisse) avec un capital social de 250 000 francs suisses, autorisée par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) en tant que gestionnaire de patrimoine collectif. Siège social : 13 Bahnhofstrasse, 8001, Zurich, Suisse. Zefix (numéro d'enregistrement commercial) : CHE-110.534.686, Registre du commerce du canton de Zurich. www.alpha-associates.ch

Amundi Asset Management

Société par actions Simplifiée, SAS au capital de 1 143 615 555 € et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille. Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. N°Siren 437 574 452 RCS Paris.

Amundi Immobilier

Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 07000033. Siren n° 315 429 837 RCS Paris. FR09315429837. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. N° Siret 315 429 837 00067.

Amundi Private Equity Funds

Société Anonyme au capital de 12 394 096 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 99 015. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. Tél. : +33 (0)1 43 23 09 89. N° Siren 422 333 575 RCS Paris.

Amundi Transition Énergétique

Société par actions simplifiée au capital de 11 000 024 €. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. N°Siren : 804751147 RCS. Paris Siret : 8047511470002.

Crédits photos : iStock, Getty Images

Conception : Atelier Art6 - 03/2025